



La Parole du Rav Brand

Ville	Entrée	Sortie
Paris	18:03	19:12
Marseille	18:00	19:03
Lyon	17:58	19:03
Strasbourg	17:43	18:50

N°122

Pour aller plus loin...

- 1) A quoi la réponse de la devinette 6, vient-elle faire allusion ?
- 2) La Guemara (Yoma 22b) dit qu'il est interdit de compter les béné Israël, même pour une mitsva. Selon Rachi, dans le Sefer Aora, pour se faire, on a l'habitude de dire un passouk contenant 10 mots pour compter s'il y a un minyan. Lequel ?
- 3) Dans une lettre du Ramban à son fils, il lui décrit ce qui était dessiné sur la pièce du Ma'hatsit Hachekel. Qu'y avait-il de dessiné ?
- 4) Quel est l'autre nom de Yérouchalaïm ?
- 5) Il est écrit « Celui qui profane le Chabat sera condamné à mort » (31-14). Selon le Zohar, au sujet de quelle profanation de Chabat cela a-t-il été écrit ?
- 6) « Les béné Israël garderont le Chabat ». Comment le Or Akadosh interprète-t-il le mot véchamérou (garderont) ?
- 7) Le Even Ezra rapporte une opinion selon laquelle ce n'est pas Aaron le frère de Moché qui a fait le veau d'or. Qui donc ?
- 8) Pourquoi Yéochoua était appelé Bine Noun et pas Ben Noun ? (33-11)

Mordekhaï Guetta

Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir **Shalshélet News** par mail ou par courrier, contactez-nous : shalshélet.news@gmail.com

En descendant du mont Sinaï, Moché vit le peuple fauter avec le Veau d'or : « Moché vit que le peuple était mis à nu, car Aharon l'avait mis à nu léchimtsa békaméhem » (Chémot 32,25). Le préfixe du mot chimtsa - « vilipender » - est la lettre lamed, qui signifie « pour » ou « afin ». Le sens du verset est alors : « Aharon l'avait mis à nu "afin qu'il soit vilipendé par ses agresseurs" ». Ceux qui se lèvent contre les juifs les outragent en leur rappelant la faute du Veau d'or. Non pas qu'Aharon ait fait le Veau d'or dans l'intention de provoquer cette fâcheuse conséquence, mais le verset sous-entend que sa fabrication suscita une certaine conséquence positive : ceux qui s'opposent aux juifs auront ainsi un argument pour les vilipender ! L'idée de trouver un élément positif dans la faute du Veau d'or se trouve dans la Guemara : « Le peuple juif fauta avec le Veau d'or seulement pour donner l'opportunité aux fauteurs de se repentir..., Soyons reconnaissants envers nos pères [qui ont fait le Veau d'or], car s'ils n'avaient pas fauté, nous n'existerions pas ! » (Avoda Zara 4b), mais en quoi est-il positif que les nations puissent vilipender les juifs ?

Il y a deux raisons principales pour lesquelles certains dénigrent des individus ou des communautés entières. Soit du fait que Ruben défend une idéologie, ou agit d'une manière qui déplaît à Simon, et pour se protéger ou pour protéger les autres de son influence néfaste, Simon dénigre son idéologie ou son comportement. Soit l'inverse : Ruben défend une idéologie ou agit d'une manière qui émerveille Simon. Épris de jalousie, il craint que Ruben soit désigné comme guide, et l'âpreté de cette jalousie pourrait conduire au meurtre, comme ce fut le cas des frères de Yossef. Pour ne pas avouer son infériorité, Simon cherche des défauts chez Ruben et le dénigre, et cet exutoire lui permet d'apaiser son esprit torturé et de vivre à ses côtés sans le tuer. Cela ressemble au riche qui cache ses diamants sous un tas d'ordures ; les voleurs ne les y soupçonneront pas. Cette règle s'applique autant concernant les affaires privées que publiques, politiques, sociétales ou religieuses. En Israël, ou ailleurs, certains, qui ne respectent pas

vraiment la Torah, accusent les gens plus religieux qu'eux, en évoquant leurs supposées imperfections. S'ils le font de manière obsessionnelle, ils sont sans doute rongés de jalousie des réussites de ceux qui sont fidèles à la Tradition. Un dénigrement peut aussi être motivé par les deux raisons citées : on cherche à se prémunir d'une influence néfaste, et on est également rongé de jalousie, bien qu'on ignore le plus souvent cette dernière. Certains juifs religieux aussi pointent les défauts des ceux qui ne sont pas respectueux de la religion, afin de se protéger des influences néfastes de l'athéisme et de l'immoralité : « chakéts techaketsénou vétaév tétaavénou ki 'héréim hou » (Dévarim 7, 26). Mais certains pourraient être jaloux de la réussite des juifs moins religieux qu'ils vilipendent, spécialement lorsqu'ils les dénigrent de manière obsessionnelle. Voici ce que semble affirmer ce passage talmudique : « Celui qui lit le Hallel tous les jours, blasphème D.ieu » (Chabbat 118b). Le Yérouchalmi, cité dans le commentaire de Rabbénou Yona (5e chapitre de Bérakhot, page 26 du Rif) l'explique ainsi : « Dans le Hallel, figure le texte : "Leurs idoles sont en argent et en or... mais ne servent à rien". Répéter ce texte tous les jours ressemble à un blasphème, car on sous-entend que D.ieu ne pourrait pas les supprimer ». En d'autres termes, la manie de dénigrer l'idolâtrie pourrait révéler que l'on est captivé et impressionné par elle...

Venons-en au verset concernant le Veau d'or. Les nations accusent les juifs de la faute du Veau d'or, et en effet, les adeptes du christianisme et de l'islam répètent cette accusation et encore d'autres, de manière obsessionnelle. Si le peuple juif n'avait pas fauté avec le Veau d'or, D.ieu ne se serait pas irrité contre lui. Les nations rongées de jalousie auraient peut-être tout fait pour l'exterminer, même au prix de leur propre vie. Grâce au Veau d'or, D.ieu s'apprêta à exterminer les juifs, qui ne furent sauvés que grâce aux treize Attributs de Miséricorde que Moché invoqua. Les nations ont alors une « bonne raison » de les injurier, et elles n'en viennent pas à les exterminer...

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Hachem demande à Moché de compter les Béné Israël à travers le Ma'hatsit Hachékel.
- Hachem donne à Moché plusieurs autres mitsvot concernant le Michkan.
- Hachem rappelle à Moché qu'il faut garder le Chabat.
- Alors que Hachem donne la Torah à Moché, les Béné Israël, impatients, créent un veau avec de l'or amassé.
- Moché voyant le veau d'or, casse immédiatement les lou'hot et les Léviim tuent 3000 hommes directement impliqués dans cette catastrophe.
- Moché remonte chez Hachem afin qu'il pardonne les Béné Israël.
- Une fois pardonnés, Hachem lui propose les deuxièmes lou'hot.
- Hachem rappelle à Moché de garder les fêtes et de ne pas se rapprocher dangereusement des goyim.
- Moché redescend après 40 jours et 40 nuits avec la Torah, il était resplendissant. Le peuple avait peur de s'approcher de lui.

1) La coutume de la plupart des communautés séfarades est de donner la valeur de 9.6g d'argent pur en souvenir du ma'hatsit hachekel ce qui correspond à ~ 5 € alors que la coutume ashkénaze est de donner 3 demi pièces de la monnaie courante ce qui fait 1,5€.

(Caf ha'haïm au nom du Beth David siman 694.20, 'Hazon Ovadia page 102, Berith kéhouna page 137 alé hadass page 684)

2) Il faut faire attention à ne pas dire que cet argent est **pour** le ma'hatsit hachekel mais : "**en souvenir** du ma'hatsit hachekel" afin de ne pas rentrer dans le problème de consacrer les pièces pour le Beth hamikdash ('Hazon Ovadia page 101).

3) La coutume répandue est de donner cette somme le jour du jeûne (Rama siman 694.1 ; caf ha'haïm 694.25 qui explique cela par le fait que le jeûne et la tsédaka amènent à l'expiation des fautes).

Cependant, d'autres ont l'habitude de donner cette somme le matin de pourim (Alé hadass page 684, Berith kéhouna page 136).

4) Il est bon d'être rigoureux de suivre l'opinion qui dit que cette somme doit être donnée par les adultes à partir de la Bar Mitsva et donnée également pour les femmes et si possible les petits enfants non Bar Mitsva. On pourra se suffire d'une petite somme les concernant (1,5€). ('Hazon Ovadia page 104).

5) L'idéal serait de donner cette somme aux établissements de Torah: Yéchivot , Collelim ... (Rav Falagi dans Roua'h 'Haïm siman 694 rapporté par le 'hHazon Ovadia page 105).

David Cohen

Réponses aux questions

1) Que tout ce que l'homme donne à la tsédaka lui sera automatiquement rendu en retour et il ne manquera rien à cause de cela (**Baal Hatourim**).

2) Le passouk de Téhilim (5-8) « Vaani bérov 'hasdékha ».

3) Sur un côté un bâton d'amandier, et de l'autre une fiole.

4) Erets Amoria.

5) De celui qui parle de paroles futiles pendant Chabat.

6) Dans le sens « attendre », que l'on doit attendre avec impatience le Chabat.

7) Un autre homme qui s'appelait Aharon.

8) Le **Ramban** rapporte que les béné Israël voulaient l'honorer car Bine vient du mot Bina (intelligence ou discernement).

Réponses Tétsavé N°121

Charade: Houle Tifs Arête.

Enigme 1 : Le pain a été pétri avec du lait.

Or la Halakha (Choul'han Aroukh, Yoré Déa 97,1) stipule que du pain pétri avec du lait est interdit à la consommation, de peur d'arriver à le consommer avec de la viande, à moins qu'on ait changé la forme du pain de manière à le reconnaître.

Enigme 2 : On note x le nombre d'années dans lesquelles Messaoud aura atteint l'espérance de vie. Pour faciliter les calculs, nous allons compter en mois: 78 ans= 78x12 mois=936 mois et 43 ans = 43 x12 mois= 516 mois.

L'espérance de vie augmente de 2 mois chaque année alors que l'âge de Messaoud augmente de 12 mois.

Donc, dans x ans, Messaoud aura 516 + 12x mois et l'espérance de vie sera de 936 + 2x mois. On a donc 516 + 12x = 936 + 2x

=> 12x - 2x = 936 - 516 / => 10x = 420 => x = 42

Donc l'âge de Messaoud atteindra l'espérance de vie dans 42 ans, soit pour ses 85 ans.

Enigmes



Enigme 1 : ★★★

Trouver dans la Torah, deux personnages ayant le même nom, un juif et un non-juif, qui ont été tués tous 2 par les Bné Israël?

Enigme 2 : ★★★

Si : 8809= 6 ; 1234=0 ; 9174=1 ; 7111= 0 ; 6789=4 ; 6818=5 ; 2172=0 ; 7020=2 ; 3380=3 ; 6665=3 ; 3561=1 ;

Alors 2581= ?



Aire de Jeu



Charade

Mon 1er nous détend de la tête aux pieds,
Mon 2nd tombait 6 jours sur 7,
Mon 3ème décroît,
Mon 4ème est dans le globule rouge,
Mon tout faisait partie des kétorètes.

Jeu de mots

Celui qui ne s'est jamais mouillé professionnellement a toujours fini par se retrouver à sec.

Devinettes

- 1)** Quelle chose a une empreinte sur le compte ? (Rachi, 30-12)
- 2)** A partir de quel âge, selon la Torah, l'homme peut-il sortir en guerre ? (Rachi, 30-14)
- 3)** Avec quelle quantité d'huile ont été oints Aaron et ses enfants ? (Rachi, 30-31)
- 4)** Quel est le nom de l'encens parmi les 11 qui n'avait pas une bonne odeur ? (Rachi, 30-34)
- 5)** Quel est l'autre nom du mois de Nissan ? (34-18)
- 6)** Quel mot peut se lire de la même façon, aussi bien du début à la fin que la fin vers son début ? (30-12)

La voie de Chemouel

De nombreux présages

Hanna est désormais comblée. Hachem lui a permis de surpasser son Mazal (signe astrologique influant sur le destin) lui empêchant d'avoir des enfants. Son fils va maintenant Le servir sous la tutelle d'Eli. Hanna épanche alors son cœur en remerciement. Mais certains voient dans ses propos plus qu'une simple louange. Le Targoum Yonathan détecte ainsi plusieurs prophéties qui se cachent dans les versets. Celles-ci concernent la chute des empires les plus puissants comme celui de Sanhérv et Névouhadnétsar ou encore la disgrâce des enfants de Hamane et de l'empire grec. A titre plus personnel, Hanna prédit également l'ascension de Chemouel et la naissance de sept autres enfants. Ce dernier présage fait l'objet d'une discussion. Selon certains, Hanna ne faisait référence qu'à son fils Chemouel, son nom ayant la même valeur numérique que le chiffre sept en hébreu (Chivea).

Pour d'autres, elle entrevit à ce moment un aperçu de ce qui lui arrivera plus tard. En effet, par la suite, Hanna accompagna son mari tous les ans à Shilo. Elle prenait ainsi des nouvelles de son fils et lui apportait des vêtements. A cette occasion, Eli put de nouveau la bénir et elle mit ainsi au monde trois autres garçons et deux filles. Le Midrash raconte qu'à chaque nouvelle naissance, sa rivale Pénina, seconde épouse d'Elkana, enterrait deux de ses enfants. Elle expia ainsi tout le mal qu'elle infligeait à Hanna en l'accablant sur sa stérilité. Le Malbim explique qu'elle n'était pas motivée par de la simple jalousie, du fait que Hanna était la préférée. En réalité, elle voulait lui faire suffisamment de peine afin qu'elle puisse prier de tout son cœur et obtenir ce qu'elle souhaitait. Et c'est exactement ce qui finit par se produire. Néanmoins, il est tout de même interdit de blesser quelqu'un, même lorsque nous avons de bonnes intentions. C'est pourquoi Pénina perdit huit de ses dix enfants, tandis que sa rivale donnait naissance à quatre reprises. On retrouve ici le principe de mesure pour mesure. C'est maintenant elle qui souffre tandis que Hanna devient mère.

Lorsque cette dernière tomba enceinte une cinquième fois, Pénina se jeta à ses pieds et la supplia de la pardonner. Hanna finit par accepter ses excuses et elle pria pour les deux derniers enfants de sa rivale. Elle sauva ainsi leur vie et la Torah considère alors qu'ils font partie de sa descendance. Au final, Hanna eut donc un total de sept enfants hormis Chemouel, comme prédit plus haut. A partir de la semaine prochaine, nous verrons comment la prophétie sur Chemouel se réalisa.

Yehiel Allouche

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Yichaya HaLevi Horowitz : Le Chela'h HaKadoch

Rabbi Yichaya Halévi Horowitz naquit dans la ville bien connue de Prague en 1558. Son père, Rabbi Abraham bar Rabbi Chabtaï Cheftel Halévi, était un Gaon célèbre, auteur de nombre d'ouvrages. Il fut le premier maître de son fils. Plus tard, toute la famille quitta Prague pour Cracovie, en Pologne, et de là pour Lublin, où Rabbi Yichaya fréquenta la célèbre yéchiva du MaHaRaM. Très tôt, il fut reconnu comme un grand Gaon et participa aux réunions du « Vaad Arba Aratsot » (Conseil des Quatre Pays) à côté des plus éminents rabbins de sa génération. Il occupa des fonctions rabbiniques dans diverses communautés (Dubno, Ostrow, Posen, Cracovie, Vienne et Francfort) où il dirigea d'importantes yéchivot, dispensant ses enseignements à un grand nombre d'étudiants. Quand les Juifs furent chassés de Francfort en 1615, Rabbi Yichaya s'exila lui aussi. Plus tard, il fut nommé grand rabbin de Prague, sa ville natale, poste qu'il occupa jusqu'à son départ pour Erets Israël en 1621. Il avait toujours eu le désir d'aller vivre en Terre Sainte. La mort de sa femme en 1620 le décida à réaliser ce projet qui lui tenait tant à cœur. Rabbi Yichaya s'arrêta à Venise et à d'autres escales où il fut accueilli avec beaucoup d'honneurs. Aussitôt qu'il arriva dans la ville sainte de Jérusalem, la communauté achkénaze le nomma grand rabbin. En Terre Sainte, il arrangea son Siddour intitulé Chaar Hachamayime (la Porte du Ciel). L'une des raisons pour laquelle il lui donna ce titre est que le mot « Hachamayim » a la même valeur numérique que Yichaya (395). Le Siddour sera imprimé par son arrière-petit-fils, Rabbi Abraham, en 1717, avec la Haskama (approbation écrite) du Ba'H, du Tosfot Yom-Tov, et d'autres rabbins éminents de cette période. En 1625, un riche arabe de Jérusalem nommé Ibn Farouk acheta la complicité du Gouverneur de Damas et, pendant

Chabbat, il entra dans la Ville Sainte à la tête de 300 hommes armés, commença à persécuter les Juifs et employa tous les moyens pour leur extorquer le plus d'argent possible. Un autre Chabbat, il envoya ses soldats dans les deux synagogues des Achkénazim et des Sefaradim qui y arrêtèrent 15 rabbins, dont Rabbi Yichaya. Ibn Farouk réclama une rançon énorme et les rabbins furent finalement libérés grâce aux efforts surhumains de la communauté et au paiement d'une très grosse somme. La vie des Juifs étant désormais en danger, un grand nombre d'Achkénazim, avec Rabbi Yichaya, se rendirent à Safed. Plus tard, ce dernier s'établit à Tibériade où il put enfin terminer son œuvre magnifique et gigantesque, CHnei Lou'hoth Habrith (« Deux Tables de l'Alliance ») connu par tous sous son acrostiche « CHELaH » ou encore « CHELaH Hakadoche » (le saint CHELaH). C'est d'ailleurs également sous ces deux derniers noms que Rabbi Yichaya sera généralement nommé. Le saint Chelah consacra beaucoup de son temps à l'étude de la Kabbala, qui constitua d'ailleurs la base de son remarquable ouvrage. Ainsi, le CHELaH contient des explications et des commentaires sur les aspects les plus profonds de la Torah et des Mitsvot, sur les fêtes et d'autres caractéristiques de la vie juive. L'œuvre est imprégnée de sainteté, de piété et de la crainte de Dieu, de l'amour de la Torah et des Juifs. Le Chelah écrivit cette œuvre à l'intention de ses enfants et petits-enfants. D'ailleurs, une fois achevée, il l'envoya à ses enfants à Prague, suite à quoi son fils Rabbi Chabtaï, la publia pour la première fois en 1648, à Amsterdam, en y ajoutant son propre ouvrage Vavéi HaAmoudim. Depuis, elle a été réimprimée à plusieurs reprises et n'a cessé de connaître un énorme succès.

Le saint Chelah mourut à l'âge de 70 ans à Tibériade et y fut enterré. Sa tombe est voisine avec celles de Rabbi Yo'hanan ben Zakaï et du Rambam.

David Lasry

Comprendre sa Tefila

La sagesse amène automatiquement au repentir. Avec un certain niveau de connaissances, il est impossible de ne pas voir ses défauts ; et quand bien même nous serions exempts de fautes, le simple fait d'acquiescer de nouvelles connaissances sur la grandeur d'Hachem, nous amène à mieux Le servir et, par conséquent, à constater combien notre dévotion et notre ferveur antérieures étaient insuffisantes.

Hachivénou avinou lé toratekha : La sagesse que nous avons demandée dans la bénédiction précédente ne surgit pas du néant, mais arrive par l'intermédiaire de l'étude. Or, il n'est pas possible de comprendre la Torah avec un cerveau souillé par la faute. En implorant Hachivénou, on demande à Hachem de nous faire retrouver la pureté qui nous permettra d'étudier la Torah. Ainsi, se bouclera un cercle vertueux, car les seules paroles susceptibles de ramener un juif vers Hachem sont les paroles de la Torah.

Vékarvénou malkénou laavodatékha : on peut se repentir par crainte de la punition, et c'est déjà un bon début ; mais de même que l'on a fauté par égoïsme, c'est ce même sentiment qui nous force à faire techouva. Par contre, le repentir motivé par l'amour d'Hachem n'a rien à voir. L'étude qui permet de prendre conscience de la grandeur d'Hachem face à notre insignifiance (si tant est qu'elles sont comparables), va nous remplir de répulsion pour les fautes passées, répulsion qui va être le stimuli qui nous entraîne vers la pénitence, et transformer nos fautes en mérites. Cela s'appelle faire une techouva chéléma, un repentir total.

Mikhael Amar

La Question

Suite à la faute du veau d'or, Moché plaide la cause d'Israël et D. lui dit (32, 9-10) : **"J'ai vu ce peuple et voici qu'il a la nuque raide. Et maintenant laisse-Moi et Ma colère s'emportera et Je les exterminerai et Je ferai de toi un grand peuple."**

Se pose ici une série de questions :

1) Nous parlons ici de LA faute capitale commise par Israël que nos Sages comparent à : « une femme qui fauterait sous son dais nuptial », peut-on réellement assimiler cette faute à « un peuple têtue » expression que l'on emploierait plutôt pour une faute commune ?

2) D. demande à Moché : ...laisse-Moi et Ma colère s'emportera. Il aurait dû dire : laisse-Moi car Ma colère s'est emportée.

3) Enfin, Moché est connu pour être l'homme humble par excellence qui s'efface pour devenir le défenseur d'Israël. D. essaierait-Il vraiment de le soudoyer en lui faisant miroiter le fait de reconstruire le peuple à partir de lui ?

Afin d'éclairer notre propos, le Ben Ich 'Haï nous rapporte une autre question concernant la rétribution des mitsvot.

Il existe une Mitsva qui stipule : "Tu payeras ton ouvrier le jour de son travail."

Or, nous savons que les règles que D. nous a données sont des vérités absolues et sont par conséquent appliquées également par le Tribunal Céleste. Dans ce cas, comment se fait-il qu'il n'y ait pas de salaire le jour-même pour nos bonnes actions mais que nous devons patienter jusqu'au lendemain (le monde futur) pour l'obtenir ? (Comme il est écrit (kidouchin 39b) : il n'y a pas de salaire pour les mitsvot dans ce monde-ci).

Pour répondre à cela, il convient d'apporter une précision. Selon le Choul'han Aroukh, la Mitsva précitée ne concerne que le cas où l'employeur missionne de manière directe sans intermédiaire, mais dans le cas contraire cette loi ne s'appliquerait plus.

Or, la Torah nous ayant été transmise par

l'intermédiaire de Moché, il n'y a plus d'obligation d'être rétribué « le jour-même ».

Et pourtant la Guémara Chabat (49a) nous enseigne : ... Ainsi pour Israël, les mitsvot (sans distinction) les protègent. Comment se fait-il qu'il y ait bel et bien un début de récompense pour nos bonnes actions dans ce monde ?

Le Ben Ich 'Haï explique : puisque pour être homologuée, une mitsva doit-être accomplie avec l'intention de faire une mitsva, dans ce cas, chaque mitsva que nous faisons, valide 2 accomplissements : 1) La mitsva en elle-même 2) la reconnaissance de D. (pour qui nous accomplissons cette mitsva). Or, la mitsva de reconnaître D. nous fut transmise directement sans aucun intermédiaire : « Je suis l'Eternel ton D. », et le fait que nos mitsvot nous protègent en constitue la rétribution à son observance.

Cependant, Rachi explique que Moché argumenta à D. : "Puisque tu as transmis les commandements à la deuxième personne du singulier, c'est à MOI que Tu les as ordonnés et non pas au peuple", ainsi ils n'ont pas vraiment pu désobéir à un commandement qu'ils n'avaient pas encore reçu.

Et D. lui rétorque : "ton argument consistant à dire : "c'est à MOI que ça a été ordonné", abandonne-le (laisse « Moi »)".

Car même si je passe sur cette faute c'est un peuple à la nuque raide, il refautera et ma colère s'emportera et il aura besoin de la protection de ses mitsvot, sans quoi, ils seront exterminés. Toutefois, si tu prétends que même les 2 premiers des dix commandements, je ne te les ai transmis qu'à toi et qu'ils ne les recevront que par ton intermédiaire, alors même sur cela ils ne pourront bénéficier d'une rétribution dans ce monde-ci, mais uniquement dans le monde futur, la conséquence étant que puisque tu es le seul à ne pas avoir eu d'intermédiaire et étant le seul bénéficiaire de la protection que cela augure, tu seras le seul de qui pourra sortir un grand peuple.

G.N.

Moché s'adresse à Hachem et lui dit : " Et maintenant, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, fais-moi connaître tes voies..." (Chémot 33,13) La Guemara (Bérakhot 7a) explique que Moché questionne ici Hachem sur Sa "gestion" du monde. Il cherche à comprendre pourquoi parfois le Tsadik souffre, alors que le Racha lui, mène une vie prospère (Tsadik véra lo Racha vétov lo). D'après Rabbi Méir, Hachem n'apporta pas de réponse à Moché.

Pour essayer d'apporter des éléments de réponse à cette fameuse question qui a traversé l'histoire, penchons-nous sur l'histoire de Pourim.

Concernant la Mitsva du demi-chékèl, la Guémara (Méguila 13b) dit que Hachem sachant que Haman allait sortir une somme d'argent considérable pour nuire au peuple juif, Il antcipa et donna la Mitsva d'apporter un demi-chékèl pour que "nos chékalim devançant ceux de Haman". Quel est donc le lien entre le Ma'hatsit hachékèl et le projet de Haman ?

Est-ce juste le mot chékèl qui est en commun ou bien y a-t-il une relation plus forte ?

Le Rabbi de Kotsk disait que le fait de donner un demi-chékèl vient rappeler à l'homme que sa vision de la vie est souvent partielle, ce n'est qu'en cherchant à prendre du recul et à remettre chaque événement dans son contexte, que l'on peut espérer y voir plus clair.

Concernant Mordekhaï, certains juifs pensaient que c'était sa conduite qui avait amené le décret. En effet, pourquoi provoquait-il Haman en se plaçant devant lui pour lui montrer qu'il ne se prosternait pas ? N'aurait-il pas pu simplement l'éviter ! ?

Mordekhaï avait en fait compris qu'en tant que descendant de Amalek, Haman vouait une haine profonde au klal Israël. Amalek avait la particularité d'avoir attaqué les bné Israël à leur sortie d'Egypte sans aucune raison. Habituellement les guerres sont animées par un souci de se défendre ou alors pour

conquérir un territoire. Amalek n'avait rien de tout ça. Seule la haine l'animait. Mordekhaï avait compris que Haman attendait de prendre la place de A'hachvéroch pour mener à bien son projet. Pour déjouer son plan, Mordekhaï s'efforça de provoquer Haman afin qu'il décide tout de suite de passer à l'action. N'étant pas encore au pouvoir, il serait peut-être possible de le neutraliser avec l'aide d'Esther.

Ainsi, c'est en remplaçant Haman dans son contexte familial que Mordekhaï parvint à le comprendre et à le détruire. La leçon du demi-chékèl était donc bien utile pour arriver au miracle de Pourim.

Concernant les épreuves du Tsadik, Le 'Hafets 'Haïm explique que c'est également notre vision morcelée qui nous amène à nous poser des questions mais si on avait une connaissance plus large toutes nos interrogations se dissiperaient. (Darach David)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nïchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Ichaï est un bijoutier qui a la crainte de D.ieu. Par un beau jour d'été, un homme rentre dans sa boutique en lui disant être à la recherche d'une magnifique bague pour l'offrir à son épouse pour leurs noces d'argent. Ichaï, qui espère faire une bonne vente, s'empresse de prendre un plateau et d'y étaler ses plus belles bagues. Le client hésite et tarde à se décider, Ichaï décide donc de le laisser choisir tranquillement entre deux bagues et en profite pour vaquer à ses occupations sans pour autant le perdre du regard. Mais voilà qu'à un moment d'inattention de sa part, le voleur se volatilise littéralement. Ichaï sort à sa poursuite mais ne peut malheureusement s'éloigner et laisser le magasin sans surveillance. Il se dépêche alors d'appeler la police qui ne tarde pas à venir et visionner la vidéo de surveillance. Sur l'écran apparaît alors toute la scène du vol avec en gros plan le visage de notre voleur. Les policiers récupèrent les images et promettent à Ichaï de mener au plus vite l'enquête. Mais Ichaï, qui a peur que ses autres magasins subissent les méfaits du même escroc, se demande s'il a le droit d'envoyer les images dans toutes ses bijouteries. Il se demande aussi s'il lui est autorisé d'envoyer la vidéo à ses amis bijoutiers afin de pouvoir le bloquer rapidement. Il sait bien que la vidéo risque de tourner au-delà du cercle de ses amis et donc faire honte à notre Juif qui s'est fait avoir par son Yetser Ara et a commis un vol.

Le Rav Zilberstein a posé la question à son beau-frère, le Rav 'Haïm Kanievski, qui lui expliqua qu'il était interdit d'envoyer le film aux gens qui n'étaient pas concernés par un risque de vol. Il y a en cela un interdit de Lachon Ara. Le 'Hafets 'Haïm parle du cas où Réouven a vu son ami Chimon commettre un méfait. Or, Réouven sait que seul Yéhouda pourrait avoir une influence sur Chimon en lui faisant une remontrance. Le seul problème est que Yéhouda est quelqu'un de bavard et racontera les méfaits de Chimon à des personnes non concernées. Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne qu'il est possible qu'il soit autorisé à Réouven de raconter cela à Yéhouda puisqu'il ne veut aucunement faire du mal à Chimon mais cherche au contraire à l'aider à surmonter son Yetser Ara. On pourrait penser qu'il en est de même dans notre histoire où Ichaï ne veut aucunement le mal du voleur mais seulement qu'il ne lui engendre pas une nouvelle perte. Mais le Rav nous explique que notre cas est différent dans le sens où Ichaï ne veut pas le bien du voleur (peut-être même le contraire auquel cas le voleur ne pourra alors plus faire Techouva, ses méfaits étant connus de tous) mais seulement son propre bien. Or, nous ne pouvons apprendre que dans un tel cas il soit autorisé de raconter du Lachon Ara sur son ami Juif.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« **Hachem dit à Moshé : Sculpte-toi deux tables de pierre comme les premières...** » (34,1)

Rachi écrit : « C'est toi qui as brisé les premières, à toi d'en sculpter d'autres ! Cela ressemble à un roi qui a entrepris un long voyage et a confié sa fiancée à des servantes. La mauvaise conduite des servantes a fait courir des mauvaises rumeurs sur la fiancée (comme quoi elle aurait trompé le roi), l'ami du roi a déchiré la kétouba en se disant : "Si le roi m'ordonne de la mettre à mort, je pourrais lui opposer la kétouba (car) étant déchirée elle n'est pas encore sa femme (et donc elle n'est pas passible de mort)". Le roi a constaté, après enquête, que l'inconduite n'avait été faite que par les servantes, il s'est donc réconcilié avec sa fiancée. Son ami lui dit alors de réécrire une kétouba car la première a été déchirée. Le roi lui répond : "C'est toi qui l'as déchirée, achète-toi une autre feuille de papier et j'y écrirai de ma propre main". Il en a été de même ici, le roi c'est Hachem, l'ami c'est Moshé, la fiancée c'est les bné Israël, et les servantes ce sont le erev rav. Voilà pourquoi il est écrit : "Sculpte-toi..." ».

Dans son introduction, le Sefer Hamikné (commentaire sur le traité kidouchin) ramène une discussion entre les commentateurs, à savoir quand est-ce que Hachem a donné les kidouchin aux bné Israël pour se marier. Alors que certains pensent que c'est par le butin qu'ils ont récupéré après la traversée de la mer, d'autres pensent que c'est par les lou'hot (tables de la loi). Il indique que le midrash ramené par Rachi penserait que c'est plutôt par les lou'hot car il est écrit que Moshé, en brisant les lou'hot, a rendu les bné Israël non mariés à Hachem et donc, étant célibataires, ils ne sont plus passibles de mort.

Mais il pose une grande question :

Si Moshé est considéré comme chalia'h kabala (l'envoyé qui reçoit les kidouchin pour un autre) alors le simple fait que Moshé ait pris les lou'hot a entraîné que les bné Israël sont mariés avec Hachem et la seule manière de casser ce mariage c'est un

guet donc comment le fait que Moshé brise les lou'hot entraîne-t-il le fait qu'ils ne soient plus mariés à Hachem ?

Et si Moshé est considéré comme chalia'h olakha (l'envoyé qui amène les kidouchin à la femme) alors tant que les bné Israël n'ont pas reçu les lou'hot ils ne sont pas mariés, par conséquent il était inutile de briser les lou'hot étant donné que la faute du veau d'or s'est produite avant que Moshé n'arrive et donc, au moment de la faute, ils n'étaient pas encore mariés à Hachem.

Il répond de la manière suivante :

Ce midrash ramené par Rachi pense que les kidouchin sont produits lors de la traversée de la mer, c'est à ce moment-là qu' Hachem a donné la bague (sous la forme du butin égyptien) aux bné Israël mais ces kidouchin étaient à condition que les bné Israël acceptent les lou'hot. Par conséquent, si Moshé avait donné les lou'hot aux bné Israël alors rétroactivement ils auraient été mariés avec Hachem depuis la traversée de la mer rouge et donc, au moment de la faute du veau d'or, étant mariés à Hachem, ils auraient été coupables d'adultère. Moshé Rabenou, en brisant les lou'hot, annule les kidouchin de la traversée de la mer et sauve ainsi les bné Israël de la faute d'adultère.

Les commentateurs ajoutent que selon cela nous pouvons répondre à la question connue sur la brakha du mariage où on dit "...par la 'houppa et kidouchin" : pourquoi dire 'houppa en premier alors que normalement il y a d'abord les kidouchin et ensuite la 'houppa ?

À la lumière de l'explication donnée dans Rachi tout devient clair : étant donné que la 'houppa était la montagne que Hachem a mise sur les bné Israël et que les kidouchin n'étaient pas finalement le butin de la traversée de la mer mais les deuxièmes lou'hot qui venaient donc après la montagne, par conséquent rien d'étonnant que l'on mentionne d'abord la 'houppa et ensuite les kidouchin car c'est cela qui s'est produit dans la référence au mariage qui est notre mariage à nous, bné Israël, avec Hachem.

Mordekhai Zerbib